

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et
l'Alimentation ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and
Food RAAF

**Définition d'un mécanisme de suivi-évaluation des interventions
de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA).**

Jun 2021

RESUME

La mission d'étude avait pour but de proposer un mécanisme de suivi-évaluation efficace des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire à partir de la capitalisation des interventions, de la rotation technique, et de la reconstitution des stocks d'une part et de l'autre, des expériences de suivi-évaluation des interventions alimentaires des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises, et de celles des acteurs humanitaires.

La mission s'est déroulée dans la période de mars à mai 2021 avec une méthodologie comprenant plusieurs étapes dont la revue documentaire, l'enquête à distance auprès des différents interlocuteurs (CEDEAO, pays bénéficiaires, acteurs humanitaires), l'analyse des données et l'interprétation des résultats, la capitalisation des expériences, et la proposition d'un mécanisme de suivi-évaluation des interventions de la RRSA.

Capitalisation des interventions

La capitalisation des interventions de la rotation technique, et de la reconstitution des stocks a montré que la plupart des pays ont encore des difficultés à se conformer aux critères et procédures lors de la préparation et soumission de leur requête.

Pour la distribution, les dispositifs nationaux doivent redoubler d'effort pour améliorer le ciblage des bénéficiaires surtout concernant les ventes à prix modérés ou subventionnés. Par ailleurs, même si des structures et institutions nationales ont été les partenaires appropriés pour la distribution des produits, elles sont confrontées à un manque chronique de ressources qui a pénalisé le suivi de la distribution et n'a pas permis de réaliser celui des effets post distribution ni l'évaluation des effets à moyen terme.

D'une manière générale, la claire perception des critères de sélection et des procédures par les responsables des dispositifs nationaux contraste avec la qualité du reporting et le délai de transmission des rapports dans les cas où ces derniers ont été livrés. En outre, contrairement aux engagements, aucun plan de communication et de visibilité n'a été soumis. Les effets de l'intervention sur la visibilité de la CEDEAO et de ses partenaires demeurent inconnus.

Plus généralement, la question du respect des engagements s'avère primordiale pour le succès des opérations de la réserve régionale. En effet, si certains engagements apparaissent moins réalistes, il en va autrement pour d'autres qui méritent plus de précision et d'anticipation dans le cadre du mémorandum.

D'un autre côté, la capitalisation permet de s'interroger sur la nécessité d'une flexibilité de la CEDEAO en matière de constitution du stock régional. En effet, celle-ci ne devrait-elle pas prendre en compte certains produits locaux spécifiques disponibles correspondant aux besoins de potentiels consommateurs ? En outre, dans certains cas particuliers, est-ce l'ouverture de l'approvisionnement de la réserve régionale à des acteurs autres que les petits producteurs ne serait-elle pas pragmatique ? Enfin, la question de la durée maximale à observer pour le stockage des produits doit trouver une réponse satisfaisante pour les parties.

Concernant l'expansion de la réserve régionale, la conjonction des difficultés de remboursement « grain pour grain », de suivi des interventions et de leurs effets par les pays bénéficiaires indique que la CEDEAO devra observer davantage de pragmatisme dans les options.

Par rapport au suivi des interventions et des reconstitutions de stocks, compte tenu des difficultés rencontrées avec les dispositifs nationaux, l'ARAA devra changer d'approche en collaborant directement avec les partenaires de mise en œuvre dans le cadre de protocoles d'accord à prévoir dans le mémorandum d'entente.

Capitalisation des expériences de suivi-évaluation des dispositifs nationaux

La capitalisation des expériences a montré les limites objectives des dispositifs nationaux dans le suivi-évaluation des interventions car ils ne disposent pas de systèmes intégrés de suivi-évaluation du PNR mais consolident en grande partie les résultats des partenaires de terrain avec les limites liées au manque de ressources et/ou de volonté de certains parmi ces derniers car la communication des données de suivi n'est pas contraignante. Quant à l'impact voire les effets à moyen terme de la mise en œuvre des PNR, ceci ne semble pas être une priorité pour les pays.

Capitalisation des expériences de suivi-évaluation des acteurs humanitaires

Pour les acteurs humanitaires, le suivi de l'assistance alimentaire et nutritionnelle et le monitoring post distribution sont obligatoires pour rendre compte aux bailleurs de fonds et ajuster les prochaines interventions. En ce sens, ils partagent largement une diversité d'indicateurs harmonisés et standardisés ainsi que des méthodologies et modalités opérationnelles de suivi-évaluation de leurs interventions avec une place de choix pour le genre. Quant à l'évaluation d'impacts, elle est envisagée selon la nature et durée de l'intervention et toujours réalisée par des prestataires. Les principales leçons et bonnes pratiques des systèmes de suivi-évaluation des acteurs humanitaires ont fortement alimenté la conception du mécanisme de suivi des interventions de la réserve régionale.

Objectifs et indicateurs du mécanisme de suivi-évaluation des interventions

Au stade actuel des opérations de la RRSA, l'analyse a montré que les objectifs majeurs du suivi-évaluation sont au nombre de quatre à savoir : (i) évaluer la conformité de l'utilisation du stock mobilisé selon les engagements, (ii) apprécier la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, (iii) assurer la durabilité de la troisième ligne de défense, (iv) et, évaluer les effets des opérations. Sur cette base, les indicateurs ont été proposés concernant (i) la conformité de l'utilisation du stock mobilisé par rapport aux engagements (incluant la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de même que la mesure de la malnutrition), (ii) la durabilité de la réserve régionale, (iii) les effets post-distribution, (iv) les effets à moyen terme tant à l'échelle de la CEDEAO que des pays bénéficiaires.

Méthodologie et outils de suivi-évaluation des interventions

Pour renseigner les différents indicateurs, la méthodologie proposée articule le suivi permanent de la distribution des produits, le monitoring post distribution ou le suivi des effets de court terme, le suivi du déstockage et de la reconstitution du stock, et l'évaluation des effets à moyen terme des opérations. Le suivi permanent de la distribution permettra de savoir où va le stock mobilisé, qui en sont les bénéficiaires et comment leur est-il attribué. Ce suivi s'effectuera au moyen d'outils adaptés proposés aux partenaires de distribution des dispositifs nationaux. Le suivi du déstockage et de la reconstitution sera aussi l'œuvre de partenaires de stockage de la réserve régionale qui le feront à l'aide des outils préconisés. A l'opposé, le monitoring post-distribution et l'évaluation des effets à moyen terme seront confiés par la CEDEAO à des prestataires de services qualifiés. La mission préconise une méthodologie d'échantillonnage et des questionnaires pour le premier et des termes de référence indicatifs pour la seconde.

Dispositif de suivi-évaluation et arrangements

Le dispositif de suivi-évaluation et les arrangements proposés impliquent l'ensemble des parties prenantes et les prestataires avec un rôle central que jouera le département de suivi-évaluation de l'ARAA sous la supervision d'un comité de facilitation.

Cette méthodologie, adoptée par l'ARAA sera testée en 2021 et ajustée en fonction des résultats des évaluations conduites. Il en va de même des modifications proposées au niveau du contenu du mémorandum d'entente entre la CEDEAO et les Etats membres bénéficiaires, encadrant les engagements respectifs des deux parties.

TABLE DES MATIERES

RESUME	2
INTRODUCTION	8
1 CAPITALISATION DES INTERVENTIONS ET DE LA ROTATION TECHNIQUE.....	11
1.1 PROCEDURES LIEES A LA RESERVE REGIONALE	11
1.2 PROCESSUS DE DISTRIBUTION DES STOCKS MOBILISES.....	11
1.2.1 CIBLAGE DES BENEFICIAIRES.....	11
1.2.2 PARTENAIRES DE DISTRIBUTION DES STOCKS MOBILISES	12
1.2.3 MECANISME DE SUIVI DE LA DISTRIBUTION.....	12
1.2.4 RAPPORTAGE.....	13
1.2.5 VISIBILITE DE LA CEDEAO ET SES PARTENAIRES (UE ET AFD)	13
1.3 MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PAR LES PAYS ET LA CEDEAO	13
1.4 SYSTEME DE SUIVI DES INTERVENTIONS ET DE LA RECONSTITUTION DES STOCKS	15
2 CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE SUIVI ET D’ÉVALUATION DES INTERVENTIONS ALIMENTAIRES.....	17
2.1 EXPERIENCES DES MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DES DISPOSITIFS NATIONAUX	17
2.1.1 NATURE ET PORTEE DES MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	17
2.1.2 MODALITES OPERATIONNELLES DES MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	17
2.1.3 FORCES ET FAIBLESSES DES MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	17
2.1.4 PRINCIPALES LEÇONS ET BONNES PRATIQUES	18
2.2 EXPERIENCES DES DISPOSITIFS DE SUIVI-EVALUATION DES ACTEURS HUMANITAIRES.....	19
2.2.1 NATURE ET PORTEE DES SYSTEMES DE SUIVI DES ACTEURS HUMANITAIRES	19
2.2.2 MODALITES OPERATIONNELLES DES SYSTEMES DE SUIVI DES ACTEURS HUMANITAIRES	19
2.2.3 FORCES ET FAIBLESSES DES SYSTEMES DE SUIVI DES ACTEURS HUMANITAIRES	20
2.2.4 PRINCIPALES LEÇONS ET BONNES PRATIQUES DES SYSTEMES DE SUIVI.....	20
1 OBJECTIFS ET INDICATEURS DU SUIVI-EVALUATION	23
1.1 PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SUIVI-EVALUATION.....	23
1.2 PRINCIPAUX INDICATEURS DU SUIVI-EVALUATION.....	24
2 METHODOLOGIE ET OUTILS DE SUIVI-EVALUATION	26
2.1 SUIVI CONTINU DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS	26
2.2 SUIVI DES EFFETS POST-DISTRIBUTION	27
2.3 SUIVI DU DESTOCKAGE ET DE LA RECONSTITUTION DU STOCK.....	28
2.4 ÉVALUATION DES EFFETS A MOYEN TERME DE L’INTERVENTION	28
3 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION ET ARRANGEMENTS	30
3.1 STRUCTURES EN CHARGE DE LA DISTRIBUTION	30
3.2 PRESTATAIRES POUR LE MONITORING DES EFFETS POST-DISTRIBUTION.....	30
3.3 STRUCTURES DE STOCKAGE LORS DU RENOUELEMENT DU STOCK	30
3.4 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE L’ARAA.....	30
3.5 COMITE CONJOINT DE FACILITATION.....	30
3.6 DISPOSITIONS DU MEMORANDUM D’ENTENTE (CF. ANNEXE)	30
3.7 SCHEMATISATION DU MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DES INTERVENTIONS	30

CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS	32
4 ANNEXE	33
4.1 MODELE DE FICHES DE SUIVI DE LA DISTRIBUTION AUX MENAGES	34
4.2 MODELE DE FICHES DE SUIVI DE LA DISTRIBUTION AUX CANTINES.....	34
4.3 TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA DISTRIBUTION.....	35
4.4 FICHES DE SORTIE ET D'ENTREE	36
4.5 TABLEUX DE BORD DESTOCKAGE ET RECONSTITUTION	38
4.6 TABLEAU DE SUIVI DES REQUETES	40
4.7 TABLEAU DE SUIVI DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	41
4.8 MODELE DE QUESTIONNAIRE PDM MENAGES	1
4.9 MODELE DE QUESTIONNAIRE PDM CANTINES SCOLAIRES.....	6
4.10 REVISION DU MEMORANDUM	8

SIGLES ET ACRONYMES

ACF	: Action Contre la Faim
AFD	: Agence Française de Développement
ANJE	: Alimentation et Nutrition des Jeunes Enfants
ARAA	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CH	: Cadre Harmonisé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CONASUR	: Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CSA	: Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSI	: Indice des Stratégies de survie
DNPGCA	: Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
ECHO	: European Commission Humanitarian Office
ECOWAP	: Politique agricole régionale
FEFA	: Femmes enceintes ou allaitantes
FSRD	: Food and Strategic Reserves Department
HEA	: Household Economy Approach
MDD	: Diversité alimentaire minimum
MUAC	: Mid-Upper Arm Circumference
NAFCO	: National Food Buffer Stock Company
ONG	: Organisation non gouvernementale
PDM	: Post Distribution Monitoring
PNR	: Plan National de Réponse
rCSI	: Indice des Stratégies de survie simplifié
RRM	: Mécanisme de Réponse Rapide
RRSA	: Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SCA	: Score de consommation alimentaire
SDA	: Score de diversité alimentaire
SE CNSA	: Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
UE	: Union Européenne

INTRODUCTION

Dans le cadre de la Politique agricole régionale (ECOWAP), la CEDEAO s'est dotée depuis 2012 d'une stratégie régionale de stockage reposant sur la complémentarité de trois lignes ou échelles de défense face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La troisième ligne est la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) mise en œuvre par la CEDEAO à travers son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA). Cette mise en œuvre bénéficie d'un appui de l'Union européenne (UE) dans le cadre du Projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Ce projet concerne l'ensemble de la stratégie régionale de stockage de la CEDEAO, à savoir la combinaison de trois lignes de défense, qui font chacune l'objet d'une composante spécifique.

La RRSA qui est opérationnelle depuis 2016, dispose d'organes de gouvernance dédiés à travers un Comité de Gestion et son Bureau exécutif. Depuis cette date, les différentes opérations d'achat par voie d'appels d'offres ont permis de doter la Réserve d'un capital de plus de 32.000 tonnes de céréales, stockées dans cinq pays (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Nigeria). Sur la base des procédures de mobilisation de la RRSA, plusieurs interventions portant sur un total de plus de 25.000 tonnes ont permis de répondre aux sollicitations de quatre pays confrontés à des crises répondant aux critères d'intervention de la Réserve (Nigeria, Niger, Mali et Burkina Faso). Par ailleurs, une rotation technique des stocks entreposés au Ghana a été organisée.

Ces interventions ont été faites sur la base des requêtes des pays bénéficiaires et l'engagement des plus hautes autorités de ces pays à reconstituer « grain pour grain » les stocks mobilisés, excepté pour les mobilisations de 2017 et 2020 dont l'engagement à reconstituer grain pour grain a été pris par des tiers payants notamment les Commissions de la CEDEAO et de l'Union européenne. Toutefois, ces différentes opérations de mobilisation des stocks de la RRSA pour des interventions et sous forme de rotation technique ont connu des difficultés de mise en œuvre tout au long du processus allant de la requête des pays jusqu'à la reconstitution des stocks.

La présente mission a été initiée par la CEDEAO pour capitaliser les interventions et la rotation technique ainsi que la mise en œuvre des engagements par les parties d'une part et de l'autre les expériences de suivi-évaluation des interventions alimentaires des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises et des autres acteurs humanitaires en vue d'alimenter la proposition d'un mécanisme de suivi-évaluation efficace des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

La mission s'est déroulée dans la période de mars à mai 2021 à cause des difficultés de couverture à distance de l'ensemble des pays bénéficiaires en dépit des efforts et de la disponibilité de l'ARAA. Finalement, pour différentes raisons, seule l'expérience du Mali n'a pu être capitalisée.

La méthodologie de l'étude a combiné cinq étapes à travers une revue documentaire, une enquête à distance, l'analyse des données et l'interprétation des résultats, la capitalisation des expériences, et la proposition d'un mécanisme de suivi-évaluation des interventions de la RRSA. L'enquête à distance a concerné trois catégories d'acteurs (CEDEAO, pays bénéficiaires, autres acteurs humanitaires). Des questionnaires spécifiques ainsi que des échanges à distance ont permis le recueil des informations auprès des différents interlocuteurs. Le dépouillement et le traitement des informations ont engendré des données dont l'analyse et l'interprétation des résultats ont permis de répondre à différentes questions, formuler des propositions, et alimenter le fondement de la capitalisation des interventions et des expériences de suivi-évaluation. Les résultats de la capitalisation ont servi de base majeure à la proposition

de la méthodologie et des outils de suivi-évaluation des interventions, rotations techniques, reconstitution de stocks.

Ce rapport d'étude renferme la note de synthèse de la capitalisation des expériences incluant un premier chapitre sur la capitalisation des interventions et un second sur la capitalisation des expériences de suivi-évaluation d'un côté et de l'autre, la proposition de méthodologie de suivi-évaluation articulant un chapitre sur les objectifs et indicateurs du suivi-évaluation, un chapitre sur la méthodologie et outils du suivi-évaluation, et un troisième sur le dispositif de suivi-évaluation et les arrangements institutionnels.

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES

1 CAPITALISATION DES INTERVENTIONS ET DE LA ROTATION TECHNIQUE

Sur la base des procédures de mobilisation de la RRSA, plusieurs interventions portant sur un total de plus de 25.000 tonnes ont permis de répondre aux sollicitations de quatre pays confrontés à des crises répondant aux critères d'intervention de la Réserve (Nigéria, Niger, Mali et Burkina Faso). Ces critères portent principalement sur la gravité de la situation alimentaire évaluée à travers les analyses du Cadre Harmonisé (CH), le niveau des stocks dans le pays, et enfin, l'engagement ferme de reconstitution « grain pour grain » du stock par l'État bénéficiaire ou une institution tiers payant. Par ailleurs, une rotation technique des stocks entreposés au Ghana a été organisée.

La capitalisation de ces interventions et de la rotation technique ainsi que des engagements des pays et de la CEDEAO doit contribuer in fine à la proposition d'une méthodologie pour un suivi efficace des futures interventions de la RRSA. Dans cette optique, cette capitalisation est articulée autour des procédures liées à la réserve régionale, au processus de distribution des stocks mobilisés, à la mise en œuvre des engagements, et au système de suivi des interventions et de la reconstitution.

1.1 PROCEDURES LIEES A LA RESERVE REGIONALE

Il ressort des différents entretiens que les canaux utilisés pour la communication (notes, site web, rencontres périodiques, etc.) ont permis d'informer suffisamment les acteurs sur la réserve régionale, ses procédures et conditions d'accès. En particulier, les critères et procédures de mobilisation de la réserve sont clairement perçus même si certains suggèrent d'aider les pays qui n'ont pas de tradition d'élaboration de plan national de réponse dans le but de leur faciliter un accès opportun à la réserve. Cependant, du point de vue de la CEDEAO, cette claire perception des critères et des procédures n'apparaît pas dans la qualité des requêtes soumises par les pays.

1.2 PROCESSUS DE DISTRIBUTION DES STOCKS MOBILISES

1.2.1 Ciblage des bénéficiaires

Le processus de distribution a entraîné l'utilisation (parfois hors délai) de la quasi-totalité des stocks mobilisés dans la plupart des cas à l'exception notable de la rotation technique au Ghana où le sorgho n'a pu être entièrement utilisé car ne figurant pas dans les besoins de consommation des cantines¹. Toutefois, la pertinence du ciblage des bénéficiaires varie considérablement en fonction de l'option choisie. Pour la distribution gratuite, le choix des bénéficiaires résulte de l'application des critères de sélection du HEA (Household Economy Approach) tant au niveau des villages à population vulnérable que sur les sites de réfugiés ou de personnes déplacées internes c'est-à-dire que ce sont les ménages sans moyens d'existence qui ont été concernés. De même, le ciblage apparaît pertinent dans le cadre des distributions de vivres aux cantines même si le critère de l'accessibilité de l'école (route, logistique, etc.) a été pénalisant pour les écoles enclavées.

A l'inverse, lors des opérations de ventes à prix modérés de vivres, le ciblage n'est pas pertinent car les critères de sélection et modalités d'accès ne permettent pas de circonscrire les ventes aux ménages vulnérables. En effet, dans certains cas, les ventes sont ouvertes à tous les ménages à la condition d'un sac par mois. Par contre, si le pays le souhaite, la

¹ La NAFCO a dû le vendre parce qu'il était resté dans l'entrepôt pendant deux ans, il ne répondait pas aux spécifications des acheteurs grossistes. Elle dispose toujours de stock invendu mais elle demeure engagée à renouveler le stock.

pertinence de ce ciblage pourrait être renforcée par le biais de la constitution préalable de base de données de personnes vulnérables par point de vente ainsi que la confrontation des bases dans une localité afin de nettoyer les inscriptions multiples.

1.2.2 Partenaires de distribution des stocks mobilisés

En général, ce sont des structures et institutions nationales qui ont été commises à la distribution des stocks mobilisés. Il s'agit de structures nationales d'assistance humanitaire et d'institutions décentralisées dans le cas des distributions gratuites et de sociétés en charge de l'entreposage et de la conservation des stocks nationaux pour les ventes à prix modérés. Ces partenaires nationaux sont appropriés car disposant de l'expérience et de la compétence pour ces types d'activités. Cependant, ne bénéficiant pas d'allocations spécifiques pour la distribution des stocks mobilisés, elles ont été confrontées à des difficultés de mise en œuvre des activités. A l'opposé, compte tenu de sa capacité logistique, le secteur privé a été sollicité au Ghana pour acheminer les produits aux cantines scolaires et permettre à la NAFCO (National Food Buffer Stock Company) d'élargir sa zone d'intervention.

1.2.3 Mécanisme de suivi de la distribution

Le mécanisme de suivi de la distribution n'a pas été performant car les dispositifs nationaux de prévention et gestion des crises qui devaient collecter et agréger au besoin les données de suivi-évaluation des partenaires de distribution n'ont pas été en mesure de le faire à cause du suivi limité des distributions par les partenaires par manque de ressources nécessaires. En effet, même si dans certains cas, la méthodologie et les outils de suivi de la distribution étaient pertinents, les partenaires de la distribution n'étaient pas en mesure de réaliser un suivi post-distribution.

Les données de suivi de la distribution ont en général été réduites aux données de la distribution avec une estimation mécanique du total des bénéficiaires à partir du nombre moyen de personnes par ménage dans le pays alors même que cette moyenne est susceptible de variations selon les régions.

Plus généralement, le mécanisme de suivi n'a pas permis d'évaluer la contribution des résultats obtenus au niveau d'atteinte des objectifs de la distribution. En outre, étant donné la nature des stocks mobilisés (uniquement des céréales), les activités d'autres intervenants (agences nations unies, ONG, etc.) ont contribué dans plusieurs cas à l'atteinte des objectifs de la distribution grâce à l'apport d'autres vivres (céréales, légumineuses, lait, huile, etc.) voire du cash pour les bénéficiaires.

Par ailleurs, aucune évaluation d'impact n'a été rapportée. Ceci apparaît plus ou moins logique dans la mesure où cette activité n'est pas envisageable dans le court terme d'un côté et de l'autre, sa réalisation nécessiterait d'autres intervenants² et des ressources dont ne dispose le dispositif national de prévention et de gestion des crises. En plus la pertinence de l'évaluation d'impact pour des interventions qui ne contribuent qu'en partie aux effets attendus demeure à démontrer.

Pour améliorer le suivi de l'intervention, il importe de distinguer le suivi de la distribution et l'évaluation des effets post-distribution. Les partenaires de distribution pourront être appuyés pour le suivi de la distribution à travers une aide pour la collecte et la saisie des informations tandis que des prestataires seront chargés de l'évaluation des effets post-distribution par le biais d'enquêtes PDM³.

² Afin d'éviter que les partenaires ne soient juge et partie

³ Post Distribution Monitoring

1.2.4 Rapportage

Le reporting a été l'une des activités les moins bien réalisées durant les interventions, la rotation technique et la reconstitution des stocks. En effet, peu de pays ont transmis des rapports malgré la fourniture d'un canevas de rédaction et la qualité des rapports communiqués laisse songeur car ces derniers ne renferment pas d'analyse du déroulement des opérations ni des informations désagrégées sur les bénéficiaires et encore moins des recommandations pour accroître l'efficacité de futures interventions.

Cette situation générale du reporting peut s'expliquer par le fait que les résultats du suivi n'ont pas répondu aux attentes d'une part et de l'autre, les conditions du rapportage. En effet, si cette activité est perçue par les agents des structures concernées comme des tâches supplémentaires sans incidence financière, il en découle couramment une absence de volonté pour un rapportage de qualité dans les délais indiqués.

Dans la plupart des cas, une indemnité pour le rapportage stimulera la production de rapports de qualité conformément au planning de transmission des documents à l'ARAA.

1.2.5 Visibilité de la CEDEAO et ses partenaires (UE et AFD)

La CEDEAO et ses partenaires ont pu bénéficier d'une visibilité à travers l'étiquetage des sacs d'emballage, la couverture médiatique des cérémonies officielles de remise des stocks voire de démarrage de la distribution. Mais en l'absence d'enquêtes post-distribution, l'appréciation des bénéficiaires sur la contribution de la CEDEAO et ses partenaires n'a pas été appréhendée.

En réalité, les pays bénéficiaires devant élaborer des plans de communication et de visibilité ne se sont pas exécutés de sorte qu'aucune activité spécifique en faveur de cette visibilité n'a été mise en œuvre. Il convient de souligner que l'élaboration et l'exécution d'un plan de communication et de visibilité nécessitent un budget que ces pays peuvent considérer comme des charges additionnelles. En outre, dans un contexte où d'autres partenaires soutiennent l'exécution du plan national de réponse, il peut être diplomatiquement délicat pour un pays d'entreprendre des activités de communication et de visibilité d'une partie dont par ailleurs l'apport est à rembourser contrairement à d'autres qui lui offrent des dons.

Pour davantage de pragmatisme, cet aspect des interventions devrait être géré directement par l'ARAA qui commettrait des agences de communication dans les différents pays pour l'accompagnement de la mise en œuvre des interventions et les rotations techniques.

1.3 MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PAR LES PAYS ET LA CEDEAO

Excepté des différences mineures entre pays de rotation technique des stocks et d'interventions, les engagements des pays selon les mémorandums d'entente vont de la production et communication d'informations à la CEDEAO à la reconstitution « grain pour grain » des stocks mobilisés.

Concernant la production et communication d'informations incluant (i) le mode de ciblage et critères de sélection des bénéficiaires, (ii) la liste et contacts des partenaires de distribution, (iii) le plan de communication et de visibilité de la CEDEAO ainsi que ses partenaires, (iv) les dispositions pour s'assurer de la bonne distribution et de ses effets (distribution and post distribution monitoring), (v) le nombre de personnes bénéficiaires désagrégé par genre, le constat du respect des engagements y relatifs est particulièrement décevant. Outre la question des charges additionnelles déjà évoquée pour le plan de communication et de visibilité (Cf.1.2.5), ce constat pourrait s'expliquer par les limites du mémorandum ainsi que la pertinence relative de l'engagement.

En effet, plutôt que de renvoyer leur communication, le mémorandum devrait renfermer à sa signature le mode de ciblage et critères de sélection des bénéficiaires ainsi que la liste et contacts des partenaires de mise en œuvre pouvant inclure le stockage, la distribution, le suivi des effets post-distribution par des structures et institutions nationales, des ONG voire des agences onusiennes⁴, etc..

Par contre, il semble peu réaliste de demander la communication des dispositions assurant la bonne distribution du stock et ses effets car celles-ci dépendent entre autres du mode de ciblage et critères de sélection, de la compétence et l'efficacité des partenaires de distribution, et aussi de la capacité du pays à financer l'acheminement du stock pour la distribution selon le planning de l'intervention ainsi que le suivi des effets et l'évaluation des effets post-distribution. Après la remise officielle des stocks, c'est cette difficulté à mobiliser les ressources pour la suite des opérations qui a partiellement provoqué le non-respect de plannings, l'absence d'exécution du suivi post-distribution et le suivi peu satisfaisant de la distribution ne permettant pas la désagrégation du nombre de bénéficiaires par genre ni l'élaboration de rapports pertinents.

Pour plus d'efficacité, il importe de renforcer le mémorandum d'entente tout en allégeant les engagements pour les pays. Par ailleurs, l'un des engagements majeurs qui est le remboursement « grain pour grain » du stock mobilisé a été tenu difficilement par la majorité des pays pour diverses raisons dont la difficulté de mobilisation des ressources pour l'achat des céréales suivant le planning de reconstitution, et la qualité défectueuse de céréales achetées mais aussi l'exclusivité d'achat auprès des petits producteurs.

En effet, en excluant les agriculteurs commerciaux, la tâche a été plus difficile en termes de qualité et de quantité lors du renouvellement du stock après la rotation au Ghana. Tous ces facteurs ont occasionné le non-respect des délais de remboursement variant d'un pays à l'autre avec parfois plusieurs rappels et des actions de plaidoyer de la part de la CEDEAO.

Afin d'y remédier et plus généralement d'encourager la mise en œuvre efficace des interventions et des rotations, la mise en place d'un comité de facilitation est fortement recommandée. Il organisera périodiquement des réunions virtuelles pour faire le point de l'état de mise en œuvre de l'intervention, identifier des solutions/alternatives aux obstacles et difficultés, interpeller les parties au respect des engagements, etc.

D'un autre côté, l'expérience de la rotation de stocks au Ghana au profit de cantines scolaires suggère :

- une certaine flexibilité de la CEDEAO concernant les normes et les spécifications des produits qui permette par exemple d'envisager le stockage de riz étuvé local ayant un faible indice glycémique comparativement au riz blanc ;
- l'adoption d'une durée maximale de conservation du stock avant la rotation. La fréquence de la rotation pourrait être de deux ans afin de réduire l'incidence des infestations de ravageurs et également de réduire le taux d'utilisation des pesticides sur les stocks. Cela contribuera grandement à réduire le problème des résidus chimiques pouvant être nocifs pour l'homme ;
- le développement d'un système de récépissé d'entreposage adéquat impliquant un mécanisme de traçabilité robuste dans le but de faire face à l'entrée de produits infects

⁴ Il est effectivement envisageable pour les pays bénéficiaires de collaborer avec le PAM, l'Unicef ou le HCR pour différents aspects tels la logistique, la distribution voire le monitoring que ces agences onusiennes peuvent exécuter dans le cadre de leur assistance aux pays.

dans les entrepôts.

Dans tous les cas, la difficulté de rembourser selon le planning interpelle la CEDEAO à avoir des ambitions réalistes pour la réserve régionale. En effet, c'est une expérience nouvelle et les pays (en particulier sahéliens) doivent s'adapter car longtemps habitués aux dons de partenaires extérieurs (incluant la couverture des coûts logistiques et de distribution) comme contribution pour l'exécution de leur PNR.

Une augmentation inconsidérée du volume des stocks de la réserve et des stocks mobilisés pour les pays dans le moyen terme serait susceptible de multiplier les difficultés de remboursement et par ricochet d'entamer la pérennité de la réserve régionale. Dans le même temps, ces expériences interpellent sur la mise en œuvre de la composante financière de la réserve qui pourrait être catastrophique si les pays doivent éprouver des difficultés de remboursement et s'il n'est pas pris en compte les fluctuations de change ainsi que l'inflation dans le calcul du montant à rembourser. Au vu de ces expériences, la pertinence de la composante financière de la réserve peut être interrogée : pourquoi les pays ne s'adresseraient-ils pas directement à certaines institutions financières pour bénéficier d'accords adéquats de financement ?

Enfin, la CEDEAO elle-même n'a pas particulièrement souffert d'un quelconque non-respect de ses engagements si ce n'est la difficulté de mener une évaluation post distribution directement dans les délais requis. Par ailleurs, il a été rapporté les cas du Sénégal du Cap-Vert dont les demandes n'ont pu être satisfaites par manque de stocks régionaux disponibles dans leur sous-espace. Il en découle la nécessité pour la CEDEAO d'examiner la possibilité de constitution de stocks régionaux dans tous les pays exposés à des déficits chroniques de campagnes agricoles.

Par ailleurs, lors des opérations de 2018, la principale difficulté impliquant les stocks régionaux au Burkina Faso a été la qualité défectueuse de certains emballages en raison de la durée de conservation des stocks. Par conséquent, un reconditionnement a été indispensable pour permettre la manutention des sacs.

1.4 SYSTEME DE SUIVI DES INTERVENTIONS ET DE LA RECONSTITUTION DES STOCKS

La CEDEAO a fourni un effort notable de suivi des interventions et de la reconstitution des stocks. La démarche de suivi a articulé plusieurs types d'activités incluant suivi de terrain (avec plusieurs missions dans les pays), proposition d'outils (fiches de collecte d'informations et canevas de rédaction de rapports), et suivi à distance (incluant des correspondances officielles) qui ont impliqué les différents niveaux hiérarchiques de l'organisation. Au niveau interne, le management de la CEDEAO a été régulièrement tenu informé ainsi que les différentes instances de l'ARAA (Réunions de Direction, Comité technique de suivi des projets, Comité de pilotage et comité d'orientation).

Cependant, compte tenu de la nature des interventions (stocks à rembourser dont les pays sont responsables de l'utilisation et de la distribution), le suivi des effets de la distribution par l'ARAA a reposé sur les résultats des dispositifs nationaux de suivi-évaluation. Par conséquent, la faiblesse du suivi des effets de la distribution par ces dispositifs a impacté négativement le suivi des interventions par l'ARAA. La situation pourrait devenir meilleure si l'ARAA appuie et collabore directement avec les partenaires de distribution qui seraient alors plus motivés et efficaces dans le suivi des effets de la distribution. La plupart des partenaires de distribution sont pour l'organisation d'une transmission trimestrielle des données à l'ARAA. En outre, avec l'informatisation du système de suivi-évaluation de l'ARAA, il sera possible pour les partenaires de partager directement les informations avec l'ARAA par le biais de cette plateforme.

Concernant l'évaluation des effets post-distribution (PDM), elle aurait dû être réalisée par des prestataires pendant la distribution et/ou en fin d'intervention mais sur la base d'une méthodologie harmonisée et des outils standardisés. La réalisation de cette évaluation en 2021 pour des interventions achevées en 2018, 2019 voire 2020 serait hypothétique et inefficace en raison du temps écoulé.

Par rapport au suivi de la reconstitution des stocks, ce sont surtout les missions de plaidoyer et les lettres en faveur du respect des engagements qui provoqué l'utilisation effective des stocks mobilisés dans certains cas et dans d'autres, leur reconstitution. L'institutionnalisation de cette démarche à travers un comité de facilitation accroîtrait son efficacité. Ce comité composé des représentants des ministères concernés, de la CEDEAO et des partenaires de mise en œuvre, coprésidé par le ministre de l'agriculture et le commissaire en charge de l'agriculture, fera périodiquement l'analyse de la réalisation de l'intervention, proposera des solutions/alternatives aux difficultés et obstacles.

Ces expériences de reconstitution des stocks confirment les difficultés financières permanentes auxquelles sont confrontées de nombreux pays membres pour honorer leurs engagements en matière de paiement des cotisations dans les différentes organisations sous-régionales, régionales et internationales, pour tenir les échéances de remboursement et/ou assurer le service de la dette. Au demeurant, les pays semblent avoir mis l'accent sur la reconstitution des stocks qui est synonyme de remboursement au détriment des autres activités (suivi-évaluation, communication etc.) qui représentent des dépenses additionnelles.

Plus globalement, la base du suivi des interventions et reconstitutions de stocks devait figurer dans les mémorandums d'entente. En effet, ces derniers devaient décrire au moins pour chaque activité, les intervenants, les responsabilités et éventuellement les calendriers indicatifs de mise en œuvre voire les indicateurs. Enfin, la CEDEAO devra tirer leçon des procédures qui ont pénalisé le recrutement opportun de consultants pour l'évaluation des effets post-distribution.

2 CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE SUIVI ET D’EVALUATION DES INTERVENTIONS ALIMENTAIRES

La capitalisation des expériences de suivi-évaluation a concerné les expériences des mécanismes de suivi-évaluation des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises ainsi que ceux des acteurs humanitaires. Elle a porté sur leur nature et portée, les modalités opérationnelles de suivi-évaluation, les forces et faiblesses, les principales leçons et bonnes pratiques.

2.1 EXPERIENCES DES MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DES DISPOSITIFS NATIONAUX

2.1.1 Nature et portée des mécanismes de suivi-évaluation

Les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires n’ont pas de mécanismes intégrés de suivi-évaluation car ne réalisant pas directement le monitoring la distribution et des effets post-distribution sur le terrain. Ce sont des mécanismes de consolidation des résultats du monitoring des différents partenaires de mise en œuvre des PNR qui sont des structures et institutions nationales, des agences onusiennes, des ONG, etc.

Toutefois, la qualité et le détail des informations recueillies auprès de ces partenaires varient d’un pays à un autre. En effet, tandis qu’elles sont réduites aux bénéficiaires, au genre, aux périodes et quantités reçues par ménage dans certains cas, ailleurs elles intègrent en plus des résultats de la distribution, les effets post-distribution mais rarement un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires dispose d’une structure en charge de la conduite du suivi post-distribution. Dans tous les cas, l’évaluation d’impact, s’il y a lieu, est réalisée par des prestataires indépendants.

Cependant, les mécanismes de suivi-évaluation des dispositifs nationaux ne portent pas sur l’exclusivité des informations relatives au suivi des interventions et des effets post-distribution dans le cadre de l’exécution des PNR. En effet, les partenaires de mise en œuvre des PNR comprennent autant des structures et institutions nationales que des agences onusiennes et des ONG qui ont chacune son mécanisme intégré de suivi-évaluation de ses interventions avec des différences au niveau des thématiques de monitoring et de degrés de ventilation des informations.

2.1.2 Modalités opérationnelles des mécanismes de suivi-évaluation

Par le biais d’outils de collecte, les mécanismes de suivi-évaluation des dispositifs nationaux demandent aux partenaires de mise en œuvre la transmission d’informations selon les objectifs de suivi des PNR. Ces outils de collecte sont des fiches pour la saisie des données de ciblage, de distribution, de transfert de cash, des effets post-distribution ou un canevas de base de données à renseigner sans oublier des canevas de rapportage élaborés de façon concertée avec les différents intervenants. Par exemple, au Burkina Faso, c’est le canevas de base de données que les partenaires doivent renseigner pour le département de suivi-évaluation du dispositif national tandis qu’au Niger, ce sont les fiches qui sont renseignées par les comités de distribution ou de vente à la base et renvoyées à la base de données centrale de la Cellule Crise Alimentaire au niveau du dispositif national.

En plus des demandes d’informations, les dispositifs nationaux organisent des sorties de terrain auprès des bénéficiaires des interventions pour recueillir leur feedback sur la satisfaction de leurs besoins grâce généralement à des focus groupes.

2.1.3 Forces et faiblesses des mécanismes de suivi-évaluation

La principale force des mécanismes de suivi-évaluation des dispositifs nationaux est le

monitoring de l'ensemble des interventions dans le cadre du PNR. Mais ceci peut être seulement théorique en raison de la dépendance aux données du monitoring réalisé par les partenaires. La fourniture des informations par les partenaires de mise en œuvre résulte d'un accord consensuel non contraignant de sorte qu'il arrive que certains ne fassent pas de retour. Il s'ensuit que le dispositif national est privé d'informations couvrant toutes les interventions découlant de l'exécution du PNR.

Par ailleurs, les disparités entre résultats de monitoring impliquent nécessairement des niveaux d'information pour les mécanismes de suivi-évaluation des dispositifs nationaux en deçà de ceux des plus performants des partenaires de mise en œuvre. En effet, les thématiques et les modalités opérationnelles diffèrent entre agences de l'ONU et ONG internationales d'un côté et de l'autre, les structures et institutions nationales. Par exemple au Burkina Faso, pour le CONASUR qui a réalisé la distribution gratuite ciblée du stock mobilisé en 2020, c'est sur la base de fiches mensuelles qu'est effectué le suivi de la distribution aux personnes déplacées internes dans plusieurs régions du pays. Ces fiches permettent de collecter les informations de base concernant les lieux, périodes et volumes distribués, les caractéristiques des ménages bénéficiaires et d'extrapoler pour l'ensemble de la population bénéficiaire à partir de la taille moyenne des ménages,

Par contre, le CONASUR n'a pas réalisé de suivi des effets post-distribution. Toutefois, il a entrepris des sorties de terrain dans le cadre de missions d'observation des sites de distribution afin de sonder l'opinion des bénéficiaires sur la satisfaction des objectifs de la distribution. La conjugaison de ces informations aux résultats de la surveillance générale par les responsables et gestionnaires des sites permettent au CONASUR d'appréhender des effets post-distribution. Le rapportage est trimestriel avec des rapports consolidés. A l'opposé, pour les agences de l'ONU et les ONG internationales, outre le suivi de la distribution, le monitoring des effets post-distribution est systématique sur la base d'échantillons représentatifs tandis que l'évaluation d'impact s'il y a lieu est toujours confiée à des prestataires externes.

Enfin pour les dispositifs nationaux, les structures et institutions nationales partenaires de mise en œuvre, le suivi-évaluation des interventions pour le compte de l'Etat est confronté à une faiblesse chronique du budget alloué voire un manque de ressources. Ainsi, les sorties de terrain pour le suivi des partenaires et la collecte d'informations sur l'opinion des bénéficiaires voire les enquêtes post-distribution sont pénalisées par les contraintes budgétaires conduisant à la réduction du nombre d'équipes de mission et des sites à visiter. Il en va de même pour les structures et institutions nationales partenaires qui ne peuvent pas envisager le suivi post-distribution à partir d'échantillons représentatifs des bénéficiaires.

2.1.4 Principales leçons et bonnes pratiques

La faiblesse des ressources budgétaires pénalise les activités des mécanismes de suivi-évaluation des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises. En plus, la nature de ces derniers réduit notablement leur capacité et portée. Une collaboration directe avec les structures et institutions nationales partenaires de mise en œuvre des interventions de l'Etat dans le cadre du PNR est susceptible d'engendrer davantage de données de suivi-évaluation.

L'absence de suivi des effets post-distribution constitue l'une des faiblesses majeures du monitoring de la plupart des interventions gouvernementales alors que dans le même temps, les partenaires nationaux soulignent sa nécessité pour ajuster la distribution entre deux phases en tenant compte des besoins réels et la satisfaction des bénéficiaires.

Concernant l'évaluation des impacts des interventions publiques dans le cadre des PNR, elle n'est pas systématique ni prioritaire. Pour le moment, les gouvernements n'en ont pas financé la réalisation.

En termes de bonnes pratiques des expériences de suivi-évaluation des dispositifs nationaux et des partenaires, l'existence d'outils de collecte expérimentés doit contribuer aux modalités opérationnelles d'un mécanisme de suivi des interventions de la réserve régionale. Par ailleurs, la pratique d'enquêtes courtes et périodiques pour analyser les feedbacks des bénéficiaires peut inspirer la réalisation du monitoring des effets post-distribution dans le cadre des interventions de la réserve régionale.

2.2 EXPERIENCES DES DISPOSITIFS DE SUIVI-EVALUATION DES ACTEURS HUMANITAIRES

2.2.1 Nature et portée des systèmes de suivi des acteurs humanitaires

Les acteurs humanitaires que sont principalement les agences onusiennes et les ONG internationales disposent de systèmes internes de suivi couvrant systématiquement le suivi de la distribution et l'évaluation des effets post-distribution.

Concernant l'évaluation des impacts, elle est fonction de la nature des interventions. Pour les interventions d'assistance alimentaire d'urgence généralement le temps d'une campagne, l'évaluation des impacts est rarement réalisée car les bénéficiaires ainsi que les sites d'intervention varient d'une saison à l'autre. En outre, la durée du financement (très court terme) ne permet pas d'envisager une évaluation des impacts.

Pour les acteurs humanitaires, le suivi est obligatoire pour évaluer l'atteinte des objectifs, documenter l'intervention et la redevabilité vis-à-vis des bailleurs de fonds – donateurs. Quant au monitoring post-distribution, il est indispensable pour cerner l'utilisation des ressources/vivres distribués et les effets sur la vie des bénéficiaires voire des non bénéficiaires.

Pour le suivi-évaluation des effets des interventions alimentaires et nutritionnelles, une diversité d'indicateurs harmonisés et standardisés sont largement partagés par les acteurs humanitaires : score de consommation alimentaire (SCA), score de diversité alimentaire (SDA) des ménages, score de diversité alimentaire des enfants de 6-23 et des FEFA (femmes enceintes ou allaitantes) ou MDD (diversité alimentaire minimum), CSI (Indice des Stratégies de survie), rCSI (Indice des Stratégies de survie simplifié), couverture des besoins essentiels, % de bénéficiaires déclarant que l'aide humanitaire est fournie de manière sûre, accessible, responsable et participative, % des enfants de 6-23 mois qui stabilisent ou améliorent leur MUAC (Mid-Upper Arm Circumference) ou périmètre brachial (PB), Nombre et % de ménages assistés en post RRM (Mécanisme de Réponse Rapide), Nombre et % de ménages assistés en urgence qui sont intégrés dans des programmes plus structurants (résilience, filets sociaux ou autres), % de femmes appliquant trois bonnes pratiques d'Alimentation et Nutrition des Jeunes Enfants (ANJE), % des différentes utilisations du cash, etc.

En outre, des indicateurs sont relatifs à la qualité de l'assistance : délais d'information, distance/durée de déplacement au lieu de distribution, durée d'attente, qualité des vivres, sécurité sur le site, traitement/communication respectueuse, appréciation de la qualité du ciblage, dépenses liées au déplacement, préférence de modalité, etc.

2.2.2 Modalités opérationnelles des systèmes de suivi des acteurs humanitaires

Les systèmes de suivi de certains acteurs humanitaires combinent le mode « faire-faire » selon les besoins. En particulier, pour l'évaluation de leur intervention d'un côté et de l'autre, ses impacts, le recours aux prestataires extérieurs est la pratique courante afin de ne pas être juge et partie. Concernant les ONG, même si les donateurs n'exercent pas de rôle direct dans le suivi et l'évaluation des effets de même que l'évaluation des programmes et des impacts, ils s'accordent au préalable avec les ONG de mise en œuvre sur les processus, méthodologie et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'intervention.

Au plan méthodologique, les démarches de suivi des acteurs humanitaires articulent en général (i) l'établissement de la situation avant assistance (Baseline), (ii) le suivi de la distribution, (iii) le monitoring post-distribution, (iv) et l'évaluation de la situation en fin d'intervention (endline) soit au total des activités d'identification d'une situation, une évaluation initiale, un enregistrement, une vérification, la distribution en question, une ou plusieurs évaluations intermédiaires selon le nombre d'opérations de distribution et une évaluation finale.

La fréquence des distributions est variable (quinzaine, mensuelle) tandis que celle du monitoring des effets post-distribution varie idéalement entre deux et six semaines après une distribution afin d'éviter l'altération des informations. Ce monitoring est réalisé à travers des focus de groupes pouvant être ouverts à des non bénéficiaires et des entretiens individuels avec les bénéficiaires à l'aide d'outils de recueil des informations. Les entretiens individuels des bénéficiaires s'effectuent auprès d'échantillons représentatifs dont la taille est fonction de l'intervalle de confiance admis pour l'enquête PDM et du budget disponible.

Dans leur démarche d'intervention, les acteurs humanitaires accordent une place de choix au genre dès les étapes de l'identification de la situation, l'évaluation initiale et l'enregistrement des ménages concernés. Le questionnaire individuel précise le genre du chef de ménage et le profil genre du ménage tandis que chaque groupe de questions tient compte des femmes. En outre, les échantillons doivent être représentatifs des types de ménages assistés.

2.2.3 Forces et faiblesses des systèmes de suivi des acteurs humanitaires

Les forces des systèmes de suivi des acteurs humanitaires résident en grande partie sur l'existence de méthodologies et d'outils de collecte harmonisés, d'indicateurs standardisés, de réseaux d'enquêteurs chevronnés facilement mobilisables, et de budgets prévus dans le coût total de l'intervention. En outre, certains acteurs procèdent régulièrement à leur évaluation et révision.

A l'inverse, la très grande multiplicité des indicateurs conjuguée aux difficultés réelles à les renseigner constitue une limite. Par ailleurs, dans la pratique, plusieurs systèmes de suivi peinent à produire une analyse désagrégée des indicateurs par type de ménages selon la zone de moyens d'existence et types de population assistée (ménages les plus pauvres versus personnes déplacées internes selon leur durée). En plus, on note des faiblesses d'analyse approfondie des données de dépistage et d'analyse de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la zone d'intervention (Baseline), un retard d'analyse des PDM ne permettant pas toujours de réajuster à temps l'intervention. Enfin, il n'y a pas de systématisation de Baseline et d'Endline de ménages témoins (non bénéficiaires).

2.2.4 Principales leçons et bonnes pratiques des systèmes de suivi

Les principales leçons de suivi des interventions alimentaires et des effets post-distribution à tirer des expériences des acteurs humanitaires incluent la nécessité d'un enregistrement des cibles de l'assistance, l'établissement d'un échantillon représentatif des catégories de ménages du site et la constitution d'une Baseline. En plus, une analyse désagrégée à temps ainsi qu'une analyse approfondie des causes de non atteinte des résultats suivant la typologie des ménages permettent d'ajuster la distribution voire d'améliorer les futures interventions.

Il ressort des différentes expériences que pour entreprendre le suivi de la distribution et des effets post-distribution, il est indispensable de disposer d'un cadre logique de l'intervention avec des indicateurs de résultats/changements attendus à l'échelle du ménage et/ou de l'individu d'une part et de l'autre, de définir dès la conception de l'intervention voire avant son démarrage, le cadre, les modalités et le chronogramme de monitoring de l'assistance et ses effets au niveau des ménages bénéficiaires. Enfin, il est primordial de s'assurer de disposer de

ressources humaines capables de traiter et d'analyser les données élaborées.

Les expériences de suivi des acteurs humanitaires révèlent une véritable série de bonnes pratiques à savoir : (i) l'automatisme des principes de Baseline, de PDM et d'Endline et de rapport de vérification du ciblage par l'écrasante majorité des systèmes de suivi, (ii) la standardisation des indicateurs et particulièrement une liste d'indicateurs SAN de référence, (iii) des outils de collecte des données harmonisés, (iv) le développement de réseaux d'enquêteurs expérimentés, (v) et aussi un cadre commun d'intervention.

PROPOSITION DE METHODOLOGIE DE SUIVI-EVALUATION

1 OBJECTIFS ET INDICATEURS DU SUIVI-EVALUATION

De la capitalisation des interventions et rotation de la réserve régionale, des expériences de suivi-évaluation des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises ainsi que de celles du suivi-évaluation des autres acteurs humanitaires, il découle que : (i) le suivi de la distribution est indispensable pour savoir où, quand, comment et au profit de qui le stock mobilisé a été distribué ; (ii) il est impératif de réaliser le monitoring post-distribution pour apprécier le ciblage des bénéficiaires, appréhender l'utilisation du stock et les changements apportés aux bénéficiaires ; (iii) le suivi de la reconstitution est obligatoire pour contribuer à la pérennité de la réserve régionale ; (iv) l'évaluation d'impact n'est pas une priorité compte tenu de la nature des interventions de la réserve régionale toutefois celle des effets à moyen terme permettra de mettre en exergue l'importance de l'intervention ; (v) les indicateurs dont le renseignement ne dépendra qu'en partie de l'intervention de la réserve régionale ne sont pas à prioriser ; (vi) la disponibilité de ressources suffisantes est primordiale pour un suivi efficace de chaque intervention ; (vii) la séparation des fonctions de suivi de la distribution et des effets post-distribution de celle de l'évaluation des effets et impacts de l'intervention est recommandée. En outre, pour un fonctionnement performant du mécanisme de suivi des interventions de la réserve régionale, il est impératif de préciser les rôles et responsabilités des acteurs.

En rappel, la réserve régionale de sécurité alimentaire a été créée comme troisième ligne de défense en vue de soutenir les pays membres à faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Parmi les conditions d'éligibilités figure l'existence d'un plan national de réponse ou un programme national et une situation d'intervention urgente. Par conséquent, il est indispensable pour la CEDEAO d'apprécier l'utilisation des stocks par rapport aux dispositions des plans nationaux de réponse/programmes nationaux et aux engagements des pays notamment de reconstituer les stocks « grain pour grain ».

1.1 PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation des interventions, rotations, et reconstitutions de stocks vise quatre objectifs majeurs :

- *Évaluer la conformité de l'utilisation du stock mobilisé selon les engagements*

L'usage du stock mobilisé conformément aux engagements et dans le cadre du PNR contribuera à accroître l'importance et le rôle de la réserve régionale comme troisième ligne de défense des pays dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

- *Apprécier la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels*

La réserve régionale apportant essentiellement des céréales, la priorité est de savoir comment cela contribue à la sécurité alimentaire et notamment à la couverture des besoins céréaliers des ménages bénéficiaires durant la période d'intervention. En outre, la mobilisation éventuelle de produits nutritionnels visera à réduire l'impact de la malnutrition qui constitue un problème de santé publique dans plusieurs pays de la région. Cet apport de produits nutritionnels devrait impacter la malnutrition des enfants de 6 à 59 mois, les enfants de 5 ans et plus, les femmes et les hommes.

- *Assurer la durabilité de la troisième ligne de défense*

Le renouvellement approprié et opportun des stocks constitue l'une des conditions de la durabilité de la réserve régionale et de son soutien pertinent aux pays dans le besoin urgent.

- *Évaluer les effets des opérations*

L'intervention de la CEDEAO au profit des pays bénéficiaires dans le cadre de la RRSA va au-delà de la mise à disposition de stocks. En effet, à travers le processus de mobilisation de la troisième ligne (échelle) de défense, elle apporte plusieurs appuis aux différents pays qui contribuent au renforcement de leur capacité de gouvernance en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan national de réponse (PNR) ou du programme national par le biais, entre autres, du dispositif national de prévention et de gestion des crises et de ses partenaires de mise en œuvre.

En conséquence, outre les effets de post-distribution, l'intervention peut avoir des effets à moyen terme sur les dispositifs nationaux et leurs partenaires de mise en œuvre de l'intervention ainsi que l'environnement socioéconomique des ménages bénéficiaires.

Ainsi l'intervention devrait avoir des effets sur la capacité des dispositifs nationaux à (i) présenter des requêtes conformes aux exigences de la CEDEAO, (ii) fournir convenablement les informations et documents requis selon les engagements du mémorandum d'entente, (iii) respecter le planning d'usage du stock mobilisé dans la mise en œuvre du PNR. Le renforcement des capacités des dispositifs nationaux devrait entraîner une amélioration de la qualité des requêtes, des informations et documents fournis et induire pour la CEDEAO, une réduction du délai de traitement des requêtes et du nombre de rejets.

Concernant les partenaires de mise en œuvre des PNR, les appuis devraient engendrer particulièrement un meilleur suivi de la distribution et de la reconstitution à travers la collecte et le partage de données précises et crédibles suivant le planning de suivi.

Au niveau des petits producteurs, l'intervention devrait impacter leurs revenus grâce aux volumes et prix des achats pour la reconstitution des stocks. En outre, elle pourrait accroître leur professionnalisme grâce au renforcement de la contractualisation et/ou le développement des ventes groupées qui concourent à la sécurisation des revenus. De même, ces achats peuvent favoriser une dynamique de croissance de la production locale des produits concernés dans les lieux et zones d'achat. Cependant, la distribution peut avoir des effets négatifs tant sur les prix dans les lieux/zones de distribution que l'évolution de la production locale des produits concernés.

1.2 PRINCIPAUX INDICATEURS DU SUIVI-EVALUATION

Les indicateurs préconisés (incluant les indicateurs de mesure de la malnutrition⁵) pour apprécier la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels sont multiples :

Indicateurs de conformité de l'utilisation du stock mobilisé par rapport aux engagements	
Désignation	Sources de vérification
1. % déstockage du stock mobilisé	Données suivi magasin et distribution
2. Part réelle de l'intervention dans la mise en œuvre du PNR	Bilan d'exécution PNR
3. Nombre de ménages bénéficiaires	Données suivi distribution
4. Au moins 90% des ménages bénéficiaires appartiennent aux cibles visées	Données PDM
5. Au moins 90% des ménages ont reçu les rations telles que planifiées	Données suivi distribution et PDM
6. Au moins deux tiers des rations sont directement consommés par le ménage bénéficiaire	Données PDM

⁵ Indicateurs et classement de la malnutrition, annexe xxx

7. % de ménages bénéficiaires dont les besoins alimentaires et nutritionnels ont été satisfaits durant la période	Données PDM et évaluation des effets à moyen terme
8. Échelle de l'insécurité alimentaire des ménages bénéficiaires	Données PDM
9. Taux réel de couverture des besoins céréaliers par l'intervention	Données PDM et évaluation des effets à moyen terme
10. Taux réel de couverture des besoins nutritionnels par l'intervention	Données PDM et évaluation des effets à moyen terme
11. Taux de prévalence de la malnutrition notamment la malnutrition aiguë sévère (MAS) et la malnutrition aiguë modérée (MAM)	Données PDM

L'indicateur préconisé pour apprécier la durabilité de la réserve régionale est le taux de reconstitution suivant le planning. Les parties prenantes tenant leurs engagements, *au moins 90% du stock mobilisé est reconstitué à bonne date.*

Indicateurs des effets post-distribution	
Désignation	Sources de vérification
1. % des ménages satisfaits de la ration (type, qualité, quantité)	Données PDM
2. % des ménages satisfaits du processus de distribution	
3. Part de la ration consommée indirectement par le biais de ventes et/ou d'échange contre d'autres aliments	
4. Part de la ration offerte en assistance à des ménages non bénéficiaires dans le cadre de la solidarité intracommunautaire	

Indicateurs des effets à moyen terme	
Désignation	Sources de vérification
<i>A l'échelle de la CEDEAO</i>	
1. Nombre moyen de jours de traitement d'une requête	Données de suivi ARAA
2. % requêtes éligibles par période	
3. % dispositifs nationaux transmettant convenablement les informations et documents selon les engagements du mémorandum d'entente	
4. % dispositifs nationaux respectant le planning d'usage du stock mobilisé dans le cadre du PNR	Données suivi magasin et distribution
5. % partenaires de mise en œuvre (distribution, reconstitution) réalisant un suivi efficace de l'intervention	Données de suivi ARAA
<i>A l'échelle des pays</i>	
1. Volume et % des achats locaux auprès des organisations des petits producteurs dans le cadre de la reconstitution du stock,	Données suivi reconstitution
2. Rapport prix d'achat auprès des organisations/prix de marché de la période d'achat dans les lieux/zones d'achat	
3. Tendances ⁶ d'évolution des volumes contractualisés et/ou des ventes groupées par les OP	

⁶ Une tendance peut être appréhendée en termes de variation sur une période ou entre saisons, etc.

4. Tendance d'évolution de la production locale des céréales et des produits nutritionnels dans les lieux/zones de distribution	Données évaluation des effets à moyen terme
5. Tendance d'évolution de la production locale des céréales et des produits nutritionnels dans les lieux/zones d'achat pour la reconstitution	
6. Tendance d'évolution post-distribution des prix des céréales sur les marchés des lieux/zones de distribution	
7. Tendance d'évolution des prix sur les marchés des lieux/zones d'achat pour la reconstitution du stock	

2 METHODOLOGIE ET OUTILS DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation pour renseigner les indicateurs articulera le suivi de la distribution, le suivi post-distribution, le suivi de la reconstitution du stock mobilisé, et l'évaluation des effets à moyen terme de l'intervention.

2.1 SUIVI CONTINU DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS

Les volumes distribués concernent autant les interventions que les rotations techniques. Le suivi de la distribution implique l'enregistrement régulier des rations distribuées, des bénéficiaires, de la date et lieu de distribution, du mode d'attribution (distribution gratuite, vente à prix social, vente à prix modéré/subventionné, etc.), du nombre de distributions, du partenaire de mise en œuvre, etc.

A l'exception des cas d'urgence extrême⁷, la distribution repose généralement sur une base de données renfermant au moins la liste exhaustive des chefs de ménages ciblés, les caractéristiques sociodémographiques, les moyens d'existence, etc. Dans le cas des cantines, il s'agira de la liste des cantines bénéficiaires, de leur taille et leur répartition selon le genre. Ces informations sont à la base de l'estimation des besoins alimentaires et nutritionnels de la période d'intervention.

Toutefois, il n'y a pas encore d'expérience de distribution de produits nutritionnels. Les expériences enregistrées sont essentiellement le fait d'agences onusiennes et autres acteurs humanitaires (ONG) que de structures gouvernementales. Dans le cadre de la mobilisation future de produits nutritionnels auprès de la RRSA, les pays solliciteront ils ces acteurs comme partenaires de mise en œuvre ? Dans tous les cas, la fiche de suivi de la distribution anticipera le suivi de la distribution des produits nutritionnels.

Le suivi de la distribution par le partenaire de mise en œuvre se fera au moyen de fiches d'enregistrement (cf.4.1 et 4.2). Ces fiches permettront de collecter les informations requises. Ces informations soutiendront la création d'une base de données Excel partagée à distance à l'aide d'applications appropriées⁸ avec le dispositif de suivi-évaluation de l'ARAA. Cette base qui sera un tableau de bord de suivi de la distribution par l'ARAA (cf.4.3) synthétisera les principales données de la distribution. Quelle que soit la fréquence de distribution, le rapportage mensuel est le souhait des partenaires de mise en œuvre interrogés.

Le suivi de la distribution est de la responsabilité des pays bénéficiaires en vue de rassurer la CEDEAO que l'usage du stock mobilisé est conforme aux engagements. Ce suivi est réalisé

⁷ Il s'agit de cas où des kits alimentaires sont distribués voire parachutés indistinctement aux bénéficiaires

⁸ Google Drive, One Drive, etc.

au premier niveau par les partenaires de distribution du stock mobilisé qui le feront à l'aide de fiches de suivi de la distribution. Une transmission efficace et fiable des données sera surtout facilitée par des rapports de collaboration directe entre ces partenaires et le dispositif de suivi-évaluation de l'ARAA.

2.2 SUIVI DES EFFETS POST-DISTRIBUTION

Le suivi post-distribution (PDM) porte sur les effets court terme de la distribution. Il sera alimenté par les résultats d'enquête post-distribution réalisée auprès d'un échantillon représentatif tiré de la base de données des ménages ciblés. Le nombre d'enquêtes PDM sera fonction de la durée de l'intervention et du budget disponible pour le suivi-évaluation.

L'enquête vise à évaluer l'activité de distribution et l'utilisation de la ration offerte. Elle recueille les informations sur les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques des ménages bénéficiaires, l'accès à l'assistance, leur connaissance sur la composition de la ration, les utilisations de la ration, les coûts d'opportunité, et leur perception sur la distribution. Plus spécifiquement, l'enquête doit :

- Vérifier si les bénéficiaires ont reçu les rations comme planifiées (quantité et qualité) ;
- Appréhender l'utilisation de la ration au sein du ménage ;
- Apprécier la satisfaction des bénéficiaires ;
- Estimer l'échelle de sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires ;
- Identifier les types de problèmes auxquels les bénéficiaires ont été confrontés au cours des opérations de distribution ;
- Collecter toutes les données nécessaires pour renseigner les indicateurs ;
- Réunir les suggestions d'amélioration des interventions futures.

La démarche devra globalement suivre les grandes étapes ci-après :

- Analyse des données secondaires ;
- Elaboration de la stratégie d'échantillonnage et d'enquête ;
- Conception des différents outils nécessaires à la collecte ainsi qu'à l'analyse des données ;
- Formation des agents de terrain ;
- Collecte de données ;
- Saisie, nettoyage, traitement et analyse des données collectées ;
- Triangulation et validation des résultats préliminaires ;
- Rédaction du rapport.

Chaque enquête PDM appliquera une méthode d'échantillonnage par sondage probabiliste à deux degrés avec comme unité primaire les sites de distribution (grappes) et comme unité secondaire les ménages ciblés pour la distribution. Le choix des ménages se fera de façon aléatoire et systématique à partir de la base de données des ménages ciblés. Les sites de distribution seront choisis aléatoirement (sur la base de la liste des sites de distribution de chaque région).

L'échantillon des ménages doit être choisi de telle sorte que les résultats de l'enquête soient représentatifs au niveau de la région en utilisant la formule suivante et en tenant compte des hypothèses y relatives :

$$n = z^2 \times \frac{p(1-p)}{d^2} \times k$$

Où :

n = Taille minimale de l'échantillon

$z = 1,96$ (niveau de confiance déduit du taux de confiance; à 95% intervalle de confiance pour cette enquête)

p = proportion estimative de la population présentant la caractéristique étudiée dans l'étude, selon la zone

$k = 2$ (effet de grappe)

d = niveau de précision

Excepté la perte d'un enquêté, le même échantillon sera valide pour les enquêtes PDM. L'enquête PDM combinera un focus groupe (leaders d'opinion, autorités coutumières, ménages témoins, etc.) et des entretiens individuels avec les ménages de l'échantillon d'enquête.

Les informations émanant des groupes de discussion seront collectées à l'aide d'un guide d'entretien tandis que la collecte des informations dans les ménages se fera avec un questionnaire (cf.4.3). Ce dernier portera entre autres sur les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques du ménage, le processus de distribution, l'utilisation des rations et la couverture des besoins céréaliers, le coût d'opportunité de l'assistance ainsi que la visibilité de la CEDEAO.

La fréquence des enquêtes sera fonction la durée et la nature de la distribution mais il est fortement recommandé que l'enquête intervienne un mois au plus tard après une distribution pour réduire le risque d'altération de certaines informations. Par contre, le nombre d'enquêtes sera fonction du budget du suivi-évaluation et de la taille de l'échantillon. Le rapportage interviendra à la suite de chaque enquête PDM.

Tirant leçon de la capitalisation des expériences, il est indispensable que la CEDEAO soit elle-même initiatrice du suivi post-distribution. Dans cette optique, elle fera recours aux prestataires en l'inscrivant dans le mécanisme de suivi-évaluation des activités de l'ARAA. A l'opposé, le suivi post-distribution de produits nutritionnels sera le fait des partenaires chargés de cette distribution qui sont par expérience les agences onusiennes (Unicef, PAM voire HCR) et les ONG spécialisées dans la lutte contre la malnutrition notamment infantile. En outre, ces acteurs disposent d'outils de collecte expérimentés pour le monitoring post distribution de produits nutritionnels.

2.3 SUIVI DU DESTOCKAGE ET DE LA RECONSTITUTION DU STOCK

Pour mesurer le déstockage et la reconstitution du stock, il faudra disposer de données de suivi des flux de sortie et d'entrée aux magasins dédiés et aussi effectuer des constats. A partir des fiches de sortie et d'entrée magasin incluant les données de traçabilité (cf.4.4), les structures en charge du stockage partageront un tableau de bord de l'évolution du déstockage et de la reconstitution avec le mécanisme de suivi-évaluation de l'ARAA (cf.4.5). Ce tableau renfermera principalement le planning et les données sur les dates, volumes, qualité et nature des produits sortis dans le cadre du déstockage ou réceptionnés au titre de la reconstitution du stock.

En outre, des missions périodiques d'observation du stock par l'ARAA seront organisées selon l'évolution du déstockage ou de la reconstitution dans le but de confirmer le respect du planning d'utilisation ou la disponibilité du stock renouvelé. Toutefois, en cas de contraintes, l'ARAA pourra attribuer partiellement ou totalement ce mandat aux prestataires chargés du suivi post-distribution.

2.4 ÉVALUATION DES EFFETS A MOYEN TERME DE L'INTERVENTION

L'évaluation aura pour objectif d'apprécier dans quelle mesure, la mobilisation de stocks de la

réserve régionale et globalement l'appui de la CEDEAO a provoqué des changements notables au niveau des dispositifs nationaux et de leurs partenaires de mise en œuvre des PNR ainsi que des ménages bénéficiaires et leur environnement socioéconomique. Par ailleurs, étant donné que le monitoring post distribution n'a pas été opéré pour les distributions déjà effectuées, les effets post distribution devront être pris en compte dans la mesure du possible lors de l'évaluation des effets à moyen terme.

A l'image de l'évaluation des effets des interventions des autres acteurs humanitaires et de certains dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises, cette évaluation sera partiellement réalisée sur termes de référence (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) par un prestataire recruté suite à un appel à concurrence.

Par contre, lorsque la RRSA mettra à disposition des pays des produits nutritionnels, l'évaluation des effets sur la malnutrition devra être normalement le fait des partenaires en charge de la distribution de ces produits.

Par ailleurs, pour les prochaines interventions, le mécanisme de suivi-évaluation de l'ARAA mettra en place un tableau de bord consacré à l'évolution des requêtes et à la remise des documents conformément aux dispositions du mémorandum d'entente (cf.4.6). Ce tableau fournira les données de base pour l'évaluation des effets sur la capacité des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises.

Enfin, un autre tableau de bord de suivi des livraisons effectuées par les partenaires de mise en œuvre des PNR (cf.4.7) servira également à apprécier les effets sur leur capacité de suivi efficace de la mise en œuvre de l'intervention.

Pour l'évaluation des effets à moyen terme de l'intervention dans un pays bénéficiaire, les unités d'enquête seront le dispositif national de prévention et de gestion des crises, ses partenaires de mise en œuvre (distribution, gestion et reconstitution des stocks, autres parties impliquées), et les ménages bénéficiaires.

3 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION ET ARRANGEMENTS

Le suivi-évaluation des interventions, des rotations et reconstitutions des stocks de la réserve impliquera deux responsables majeurs à savoir la CEDEAO et les pays bénéficiaires de la RRSA. Outre ces deux principaux responsables, plusieurs autres intervenants participeront à l'animation du mécanisme de suivi des interventions de la RRSA.

3.1 STRUCTURES EN CHARGE DE LA DISTRIBUTION

La collaboration entre ces structures et l'ARAA se fera grâce à des protocoles incluant une subvention forfaitaire destinée à appuyer la saisie des données et le rapportage. En effet, les difficultés de saisie et de rapportage rencontrées semblent pour la plupart liées à la nécessité de motiver les agents et/ou encourager le recrutement d'agents de saisie, d'inciter le rapportage qui est souvent perçu par les agents comme des tâches additionnelles sans incidence financière, toute chose pénalisant la qualité du suivi, du rapportage, et des délais de transmission des documents.

3.2 PRESTATAIRES POUR LE MONITORING DES EFFETS POST-DISTRIBUTION

Ces prestataires qui pourront être des bureaux d'études, des ONG et/ou des consultants individuels basés dans les pays bénéficiaires seront sous contrats cadres couvrant les périodes d'intervention. Il est recommandé que les contrats cadres soient conclus au démarrage des interventions pour faciliter la mobilisation des prestataires en fonction des besoins.

3.3 STRUCTURES DE STOCKAGE LORS DU RENOUELEMENT DU STOCK

Les partenaires en charge du stockage lors du renouvellement seront responsables du suivi de la reconstitution des stocks en collaboration directe avec le mécanisme de suivi-évaluation de l'ARAA dans le cadre de protocoles d'accord.

3.4 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE L'ARAA

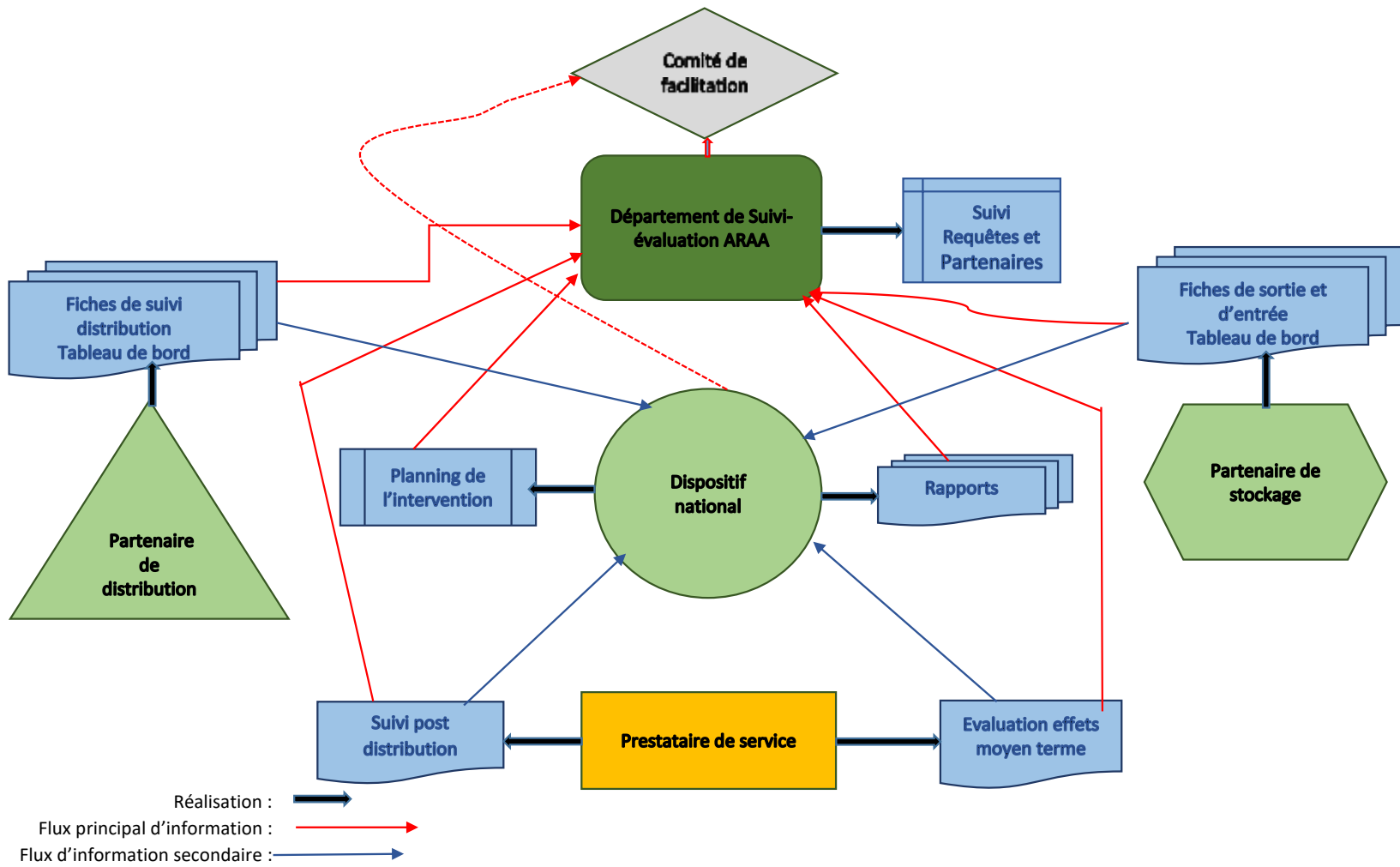
Le dispositif de suivi-évaluation de l'ARAA supervisera et contrôlera les travaux de suivi de la distribution des stocks mobilisés et d'évaluation des effets post-distribution ainsi que du suivi de la reconstitution des stocks qui seront exécutés par les partenaires de mise en œuvre et les prestataires. A cet effet, il suivra l'évolution des travaux selon les plannings d'exécution et examinera la conformité de la qualité des résultats. En fonction des possibilités, il organisera des visites de terrain pour soutenir la réalisation des activités et également faire des constats de l'évolution de la reconstitution des stocks.

3.5 COMITE CONJOINT DE FACILITATION

La création d'un comité conjoint de facilitation pour analyser l'évolution de l'intervention ou de la rotation technique de stocks et le renouvellement des stocks, traiter les goulots et obstacles rencontrés contribuera à l'amélioration des performances de la RRSA. Ce comité pourra être composé de représentants de la CEDEAO (Commission, ARAA, UTGR, Représentant résident, etc.) et du pays (ministère de l'agriculture, responsable du dispositif national de prévention et de gestion des crises, partenaires de mise en œuvre, Point focal, etc.). Il sera coprésidé par le commissaire en charge de l'agriculture et le ministre de l'agriculture du pays. Il organisera en virtuel des réunions bimestrielles et dans les cas d'urgence.

3.6 DISPOSITIONS DU MEMORANDUM D'ENTENTE (CF. ANNEXE)

3.7 SCHEMATISATION DU MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DES INTERVENTIONS



CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS

La capitalisation des interventions, de la rotation technique et de la reconstitution des stocks indique que la pérennité et le développement de la RRSA seront confrontés à des obstacles considérables en raison de la difficulté pour les pays à tenir convenablement leurs engagements. En particulier la faisabilité à moyen terme de la réserve financière devra être réévaluée à la lumière des enseignements de la présente capitalisation.

Par ailleurs, l'extension des stocks aux produits nutritionnels pourrait être plus délicate en raison de leur spécificité en termes de stockage conservation et de la nécessité de recourir à des acteurs spécialisés pour leur distribution et le suivi des effets post distribution.

Enfin, l'absence d'expérience de transfert de stock d'un pays à l'autre dans le cadre d'une intervention conjuguée à la non satisfaction de demandes de pays par manque de stocks disponibles implique pour la CEDEAO la nécessité de développer le stockage dans tous les pays à forte probabilité de crise alimentaire et nutritionnelle.

La CEDEAO devra simplifier et renforcer le contenu du mémorandum d'entente par l'abandon d'exigences non prioritaires pour les pays et source de coûts additionnels d'un côté et de l'autre, l'inclusion d'informations pertinentes pour le suivi-évaluation et attestant d'une très bonne préparation et maîtrise de la requête par le pays soumissionnaire.

En raison des coûts additionnels de logistique et de distribution, il est peu plausible que les pays bénéficiaires réalisent convenablement le suivi de la distribution, le suivi post distribution ainsi que l'évaluation des effets moyen et long terme. Il en résulte pour la CEDEAO la nécessité d'être responsable pour le suivi-évaluation des opérations d'un côté et de l'autre, la communication, sa visibilité et celle de ses partenaires. Du reste, la capitalisation des expériences de suivi-évaluation des dispositifs nationaux montre qu'il ne s'agit pas de systèmes intégrés mais plutôt des mécanismes de consolidation souffrant de contraintes budgétaires qui limitent leur efficacité.

A l'opposé, les expériences de suivi-évaluation des acteurs humanitaires ont largement inspiré le « faire-faire » dans la proposition de méthodologie et des outils pour le suivi-évaluation des interventions, rotations techniques et reconstitutions de stocks. Toutefois, les indicateurs et les outils proposés sont révisables en fonction de l'évolution des interventions de la RRSA.

C'est le dispositif de suivi-évaluation de l'ARAA qui jouera le rôle central pour le suivi efficace des interventions et autres activités de la réserve régionale.

L'adoption d'un rythme de progrès raisonnable pour la RRSA est indispensable en ce sens que l'expérience s'avère plus coûteuse pour les pays en crise alimentaire et nutritionnelle quasi chronique du fait que le stock mobilisé est un emprunt à rembourser en plus des coûts additionnels de logistique et de distribution contrairement à l'assistance des agences onusiennes et des autres acteurs.

4 ANNEXES

4.5 TABLEAUX DE BORD DESTOCKAGE ET RECONSTITUTION

1-Dispositif national:										
2-Partenaire de mise en œuvre:										
3-Lieu d'entreposage:										
4-Volume stock mobilisé:										
Date	Désignation	Maïs	Mil	Sorgho	Riz	Autre produit	Autre produit	Total déstocké (T)	% du stock mobilisé
	Volume (T)									
	% du stock									
	Volume déstocké (T)									
	%									
	Volume en stock (T)									
	%									
	Volume (T)									
	% du stock									
	Volume déstocké (T)									
	%									
	Volume en stock (T)									
	%									
	Volume (T)									
	% du stock									
	Volume déstocké (T)									
	%									
	Volume en stock (T)									
	%									

1-Dispositif national:

2-Partenaire de mise en œuvre:

3-Lieu d'entreposage:

4-Volume de stock à reconstituer:

Date	Désignation	Maïs	Mil	Sorgho	Riz	Autre produit	Autre produit	Total reconstitué (T)	% du stock à reconstituer
	Volume à reconstituer (T)									
	% du stock total									
	Volume livré (T)									
	%									
	Volume à reconstituer (T)									
	% du stock total									
	Volume livré (T)									
	%									
	Volume à reconstituer (T)									
	% du stock total									
	Volume livré (T)									
	%									
	Total									

4.6 TABLEAU DE SUIVI DES REQUETES

1-CEDEAO/ARAA							
2-Département de Suivi-évaluation							
Désignation		Pays A	Pays B	Pays C	Pays D	Pays E
Date de soumission							
Conformité (éligible ou non éligible)							
Date d'examen							
Suite réservée							
Date de notification							
Mise à disposition du stock	DPR						
	DRE						
Planning de l'opération	DPR						
	DRE						
Premier rapport périodique	DPR						
	DRE						
Deuxième rapport périodique	DPR						
	DRE						
Rapport de distribution des produits	DPR						
	DRE						
Reconstitution "grain pour grain"	Début prévu						
	Début effectif						
Rapport de reconstitution	DPR						
	DRE						
Observations générales							
DPR: Date prévue pour la remise							
DRE: Date de remise effective							

4.7 TABLEAU DE SUIVI DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

1-CEDEAO/ARAA									
2-Département de Suivi-évaluation									
3-Pays de l'opération:									
Désignation		Partenaire A	Observation	Partenaire B	Observation	Partenaire C	Observation	Partenaire D	Observation
Planning de l'activité à exécuter	DRP								
	DRE								
Démarrage de l'exécution	DP								
	DE								
Mise à jour tableau de bord mois 1	DP								
	DE								
Mise à jour tableau de bord mois 2	DP								
	DE								
Mise à jour tableau de bord mois 3	DP								
	DE								
Mise à jour tableau de bord mois	DP								
	DE								
Mise à jour tableau de bord mois n	DP								
	DE								
Rapport de fin d'exécution	DRP								
	DRE								
Observations générales									
DPR: Date prévue pour la remise									
DRE: Date de remise effective									
DP : Date prévue									
DE : Date effective									

A quand remonte la dernière distribution ?	1. Dans la semaine en cours 2. Une semaine 3. Deux semaines 4. Trois semaines 5. Un mois 6. Plus d'un mois	
Avez-vous reçu vous-même votre ration ?	1. Oui 2. Non	
Si non, pourquoi ?	1. Pas informé..... 2. Malade..... 3. En déplacement 4. Occupé 5. Autre à préciser	
Si non, qui a reçu la ration au nom de votre ménage ?	1. Autre membre du ménage 2. Personne mandatée 3. Autre.....	
Avez-vous reçu l'intégralité de la quantité à laquelle vous avez droit ?	1. Oui 2. Non 3. Ne sais pas	
Quelle quantité avez-vous reçue (nature et volume) ?	Nature	Volume (kg)
	1. Maïs	
	2. Mil	
	3. Sorgho	
	4. Riz	
	5. Autre	
Avez-vous payé en retour pour avoir votre ration ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, combien ?		
Si oui, à qui avez-vous payé la somme ?	1. Personnel chargé de la distribution 2. Autorité locale administrative ou coutumière 3. Agent d'ONG 4. Autre	
Êtes-vous satisfait du type /de la qualité de votre ration ?	1. Oui 2. Non	
Êtes-vous satisfait de la quantité de votre ration ?	1. Oui 2. Non	
Si non, pourquoi ?	1. Insuffisante pour la taille du ménage 2. Autre	
Si non, pourquoi ?	1. Mauvaise odeur 2. Je n'aime pas le goût 3. Culturellement inacceptable 4. Pas d'argent pour broyer 5. Autre à préciser	
Êtes-vous satisfait du processus de distribution?	1. Oui 2. Non	
Si non, pourquoi ?	1. Prend trop de temps (durée) 2. Je ne me sentais pas en sécurité 3. Trop loin (distance) 4. Non communication de la période de distribution 5. Non-respect de la période de distribution annoncée 6. Autre	
Le personnel de distribution s'est-il conduit de manière appropriée?	1. Oui 2. Non	
Si non, à quel(s) problème(s) avez-vous été confronté ?	1. Violences verbales 2. Négligence 3. Rétention d'une partie de la ration 4. Problème de communication 5. Autre	

Utilisation des rations et couverture des besoins céréaliers du ménage

Avez-vous vendu une partie de votre ration ?		
Si oui, pourquoi ?	1. Rembourser des prêts 2. Acheter d'autres aliments 3. Nourriture en excès 4. Frais de transport élevés 5. Autre	
Avez-vous partagé votre ration avec un ménage non-bénéficiaire ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, pourquoi ?	1. Parenté 2. Amitié 3. Plus nécessiteux 4. Autre	
Avez-vous échangé en partie votre ration ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, contre quel(s) objet(s) d'échange	1. 2. 3.	
Vous reste-t-il une partie de votre ration que vous gardez en stock à la maison ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, nature et quantité	Nature	Volume (kg)
	1. Maïs	
	2. Mil	
	3. Sorgho	
	4. Riz	
	5. Autre	
Si vous divisez votre ration en dix parts, combien de parts ont été :	Usage	Nombre
	1. Consommées par votre ménage	
	2. Vendues	
	3. Stockées	
	4. Echangées	
	5. Offertes	
	6. Autre à préciser	
Combien de jours de consommation de céréales ont été couverts par les parts consommées par votre ménage ?	Nombre de jours couverts :	
Avez-vous reçu des céréales dans le cadre d'une autre distribution avec un partenaire différent ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, quelle(s) céréale(s)	Nature	Volume (kg)
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
Quelle quantité de cette autre ration a été consommée par le ménage durant la même période que la ration du stock de la CEDEAO ?	Nature	Volume (kg)
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	

Echelle de l'insécurité alimentaire

N°	Questions	Réponses possibles	Note
QV01	Ces 30 derniers jours, avez-vous été inquiets par le fait que votre ménage puisse manquer de nourriture?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV02	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage n'avez pas pu manger certains aliments que vous préférez consommer d'habitude ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV03	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez été contraint de manger tous les jours la même chose ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV04	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez été contraint de manger des aliments que vous préférez ne pas manger d'habitude ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV05	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de nourriture, vous ou tout membre de votre ménage, avez été contraints de diminuer la quantité mangée au cours	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV06	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de nourriture, vous ou tout membre de votre ménage avez réduit le nombre de repas habituellement consommés par jour ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV07	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de nourriture, vous ou tout membre de votre ménage êtes allés vous coucher le soir en ayant faim ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV08	Ces 30 derniers jours, est-il arrivé qu'il n'y ait rien à manger du tout dans votre maison parce qu'il n'y avait pas les moyens ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
QV09	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez passé toute une journée sans manger ?	0. jamais 1.rarement 2.parfois 3.souvent	
Total			

Coût d'opportunité de l'assistance

Quel temps dure le trajet pour aller et revenir du site de distribution ?	1. Moins d'une heure 2. Une à deux heures 3. Deux à trois heures 4. Plus de trois heures
Quel est le temps d'attente de la ration sur le site de distribution ?	1. Moins d'une heure 2. Une à deux heures 3. Deux à trois heures 4. Plus de trois heures
Avez-vous payé pour le transport de la ration ?	1. Oui 2. Non
Si oui, combien ?	Montant payé :
Si oui, montant payé à qui ?	1. Staff de la distribution 2. Transporteur 3. Autre à préciser

Visibilité de la CEDEAO et ses Partenaires

Connaissez-vous la CEDEAO ?	1. Oui 2. Non
Si oui, par quel canal ?	1. Radio 2. Télévision 3. Campagne sur le site 4. Sacs d'emballage 5. Autre à préciser
Connaissez-vous un partenaire de la CEDEAO ?	1. Oui 2. Non
Si oui, lequel ?	1. AFD 2. UE 3. Autre à préciser

Recommandations

Comment peut-on améliorer davantage l'assistance aux ménages ciblés ?

.....

.....

.....

Interprétation de l'échelle de l'insécurité alimentaire

Score du ménage = total des points/27 Plus le score est élevé plus l'insécurité alimentaire est marquée

	0. jamais	1. rarement	2. parfois	3. souvent
QV01				
QV02				
QV03				
QV04				
QV05				
QV06				
QV07				
QV08				
QV09				

	Sécurité alimentaire
	Insécurité alimentaire modérée
	Insécurité alimentaire moyenne
	Insécurité alimentaire sévère

4.9 MODELE DE QUESTIONNAIRE PDM CANTINES SCOLAIRES

Nom de l'enquêteur/enquêtrice :																										
Numéro du questionnaire :																										
Jour/Mois/Année de l'enquête : I _ I _ I / I _ I _ I / I _ I _ I _ I _ I	Région : Cercle/province : Commune : Village/Site : Ecole :																									
Nom et prénom du Responsable de école/cantine :																										
Sexe du responsable de l'école/cantine : Homme=1 Femme=2																										
Nombre total de personnes s'alimentant à la cantine I _ I _ I _ I																										
Composition des personnes s'alimentant à la cantine <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Catégorie</th> <th colspan="2">Sexe</th> </tr> <tr> <th>Féminin</th> <th>Masculin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre Ecoliers/Elèves</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre Enseignants</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre Personnel</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Catégorie	Sexe		Féminin	Masculin	Nombre Ecoliers/Elèves			Nombre Enseignants			Nombre Personnel													
Catégorie	Sexe																									
	Féminin	Masculin																								
Nombre Ecoliers/Elèves																										
Nombre Enseignants																										
Nombre Personnel																										
Processus de distribution de l'assistance <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr> <td style="width: 50%;">Combien de fois avez-vous bénéficié d'une distribution de produits du stock CEDEAO ?</td> <td> 1. Une fois 2. Deux fois 3. Trois fois 4. Quatre fois 5. Cinq fois </td> </tr> <tr> <td>A quand remonte le dernier approvisionnement ?</td> <td> 1. Dans la semaine en cours 2. Une semaine 3. Deux semaines 4. Trois semaines 5. Un mois 6. Plus d'un mois </td> </tr> <tr> <td>Avez-vous reçu vous-même votre ration ?</td> <td> 1. Oui 2. Non </td> </tr> <tr> <td>Si non, pourquoi ?</td> <td> 1. Pas informé..... 2. Malade..... 3. En déplacement 4. Occupé 5. Autre à préciser </td> </tr> <tr> <td>Si non, qui a reçu la ration au nom de votre école ?</td> <td> 1. Autre membre du personnel 2. Personne mandatée 3. Autre </td> </tr> <tr> <td>Avez-vous reçu l'intégralité de la quantité à laquelle vous avez droit ?</td> <td> 1. Oui 2. Non 3. Ne sais pas </td> </tr> <tr> <td rowspan="6">Quelle quantité avez-vous reçue (nature et volume) ?</td> <td style="text-align: center;">Nature</td> <td style="text-align: center;">Volume (kg)</td> </tr> <tr> <td>1. Maïs</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2. Mil</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Sorgho</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4. Riz</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5. Autre</td> <td></td> </tr> </table>		Combien de fois avez-vous bénéficié d'une distribution de produits du stock CEDEAO ?	1. Une fois 2. Deux fois 3. Trois fois 4. Quatre fois 5. Cinq fois	A quand remonte le dernier approvisionnement ?	1. Dans la semaine en cours 2. Une semaine 3. Deux semaines 4. Trois semaines 5. Un mois 6. Plus d'un mois	Avez-vous reçu vous-même votre ration ?	1. Oui 2. Non	Si non, pourquoi ?	1. Pas informé..... 2. Malade..... 3. En déplacement 4. Occupé 5. Autre à préciser	Si non, qui a reçu la ration au nom de votre école ?	1. Autre membre du personnel 2. Personne mandatée 3. Autre	Avez-vous reçu l'intégralité de la quantité à laquelle vous avez droit ?	1. Oui 2. Non 3. Ne sais pas	Quelle quantité avez-vous reçue (nature et volume) ?	Nature	Volume (kg)	1. Maïs		2. Mil		3. Sorgho		4. Riz		5. Autre	
Combien de fois avez-vous bénéficié d'une distribution de produits du stock CEDEAO ?	1. Une fois 2. Deux fois 3. Trois fois 4. Quatre fois 5. Cinq fois																									
A quand remonte le dernier approvisionnement ?	1. Dans la semaine en cours 2. Une semaine 3. Deux semaines 4. Trois semaines 5. Un mois 6. Plus d'un mois																									
Avez-vous reçu vous-même votre ration ?	1. Oui 2. Non																									
Si non, pourquoi ?	1. Pas informé..... 2. Malade..... 3. En déplacement 4. Occupé 5. Autre à préciser																									
Si non, qui a reçu la ration au nom de votre école ?	1. Autre membre du personnel 2. Personne mandatée 3. Autre																									
Avez-vous reçu l'intégralité de la quantité à laquelle vous avez droit ?	1. Oui 2. Non 3. Ne sais pas																									
Quelle quantité avez-vous reçue (nature et volume) ?	Nature	Volume (kg)																								
	1. Maïs																									
	2. Mil																									
	3. Sorgho																									
	4. Riz																									
	5. Autre																									

Êtes-vous satisfait du type /de la qualité de votre ration ?	1. Oui 2. Non
Êtes-vous satisfait de la quantité de votre ration ?	1. Oui 2. Non
Si non, pourquoi ?	1. Insuffisante pour la taille de la cantine 2. Autre
Si non, pourquoi ?	1. Mauvaise odeur 2. On n'aime pas le goût 3. Culturellement inacceptable 4. Autre à préciser
Êtes-vous satisfait du processus de distribution/ approvisionnement?	1. Oui 2. Non
Si non, pourquoi ?	1. Prend trop de temps (durée) 2. Trop loin (distance) 3. Les produits arrivent avec des dégradations 4. Non communication de la période de distribution 5. Non-respect de la période de distribution annoncée 6. Autre
Le personnel de distribution/approvisionnement s'est-il conduit de manière appropriée?	1. Oui 2. Non
Si non, à quel(s) problème(s) avez-vous été confronté ?	1. Violences verbales 2. Négligence 3. Rétention d'une partie de la ration 4. Problème de communication 5. Autre

Utilisation des rations et couverture des besoins céréaliers du ménage

Avez-vous vendu une partie de votre ration ?		
Si oui, pourquoi ?	1. Acheter d'autres aliments 2. Nourriture en excès 3. Autre	
Vous reste-t-il une partie de votre ration que vous gardez en stock à l'école ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, nature et quantité	Nature	Volume (kg)
	1. Maïs	
	2. Mil	
	3. Sorgho	
	4. Riz	
	5. Autre	
Si vous divisez votre ration en dix parts, combien de parts ont été :	Usage	Nombre
	1. Consommées par votre cantine	
	2. Vendues	
	3. Stockées	
	4. Echangées	
	5. Offertes	
	6. Autre à préciser	
Combien de jours de consommation de céréales ont été couverts par les parts consommées par votre cantine ?	Nombre de jours couverts :	
Avez-vous reçu des céréales dans le cadre d'une autre distribution avec un partenaire différent ?	1. Oui 2. Non	
Si oui, quelle(s) céréale(s)	Nature	Volume (kg)
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
Quelle quantité de cette autre ration a été consommée par la cantine durant la même période que la ration du stock de la CEDEAO ?	Nature	Volume (kg)
	1.	
	2.	

	3.	
	4.	
	5.	

Visibilité de la CEDEAO et ses Partenaires

Connaissez-vous la CEDEAO ?	1. Oui 2. Non
Si oui, par quel canal ?	1. Radio 2. Télévision 3. Campagne sur le site 4. Sacs d'emballage 5. Autre à préciser
Connaissez-vous un partenaire de la CEDEAO ?	1. Oui 2. Non
Si oui, lequel ?	4. AFD 5. UE 6. Autre à préciser

Recommandations

<p>Comment peut-on améliorer davantage l'assistance aux cantines scolaires ciblées ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

4.10 REVISION DU MEMORANDUM

La mise en œuvre d'une procédure de suivi et évaluation des interventions implique une révision du contenu et des engagements des Mémoires d'entente entre la CEDEAO et l'Etat bénéficiaire.

Les dispositions de l'Entente avec le gouvernement du pays bénéficiaire incluront clairement la liste des partenaires de mise en œuvre et soulignant l'option d'une collaboration directe avec le mécanisme de suivi-évaluation de l'ARAA dans le cadre de protocoles d'accord. Elles évoqueront également la création du comité de facilitation, son rôle et sa composition.

Les dispositions du mémorandum (MoU) pourront être modifiées comme suit⁹ :

En vertu du présent Mémoire d'Entente, la CEDEAO s'engage à :

- a. ~~S'assurer du suivi de la distribution et mener une évaluation post distribution directement à travers, xxx pour disposer de données sur les résultats et les effets de l'opération sur les populations ciblées.~~ Appuyer le suivi de la distribution auprès des partenaires de mise en œuvre et mener directement un suivi post distribution et une évaluation des effets à moyen terme à travers des prestataires de types bureaux d'étude, ONG, Associations, etc.
- b. ~~Participer à la communication globale et à la couverture médiatique durant le processus de distribution.~~ Réaliser des actions de communications et de visibilité de la CEDEAO et ses partenaires par l'entremise de prestataires en communication

⁹ Les sections surlignées correspondent aux ajouts et précisions proposés pour la rédaction et la conclusion des MoU

La République du xxx s'engage à :

- a. Réceptionner les produits
- b. Respecter les normes internationales de stockage et de conservation durant la période de stockage et de convoyage entre la réception des stocks et leur distribution aux populations et distribuer les produits aux bénéficiaires qui seront retenus selon le mode de ciblage et les critères de sélection transmis à la CEDEAO ;
- c. Respecter les normes humanitaires internationales, en particulier pour respecter la dignité des bénéficiaires et éviter les violences faites aux femmes et aux enfants lors des opérations de distribution des vivres ; et mettre en œuvre l'approche « Ne pas nuire ».
- d. Distribuer les produits aux bénéficiaires qui seront retenus selon le mode de ciblage et les critères de sélection ci-annexés au présent mémorandum.
- e. Opérer avec les partenaires de mise en œuvre inscrits dans le tableau ci-dessous. Ces partenaires collaboreront directement avec le mécanisme de l'ARAA à travers des protocoles d'accord pour le suivi-évaluation des activités de l'intervention.
- f. Le dispositif national et les partenaires de mise en œuvre assureront la collecte des données permettant de s'assurer du respect du ciblage et notamment de nourrir les indicateurs sexo-spécifiques.

Tableau des partenaires de mise en œuvre de l'intervention

Désignation	Adresse et contact	Domaine d'intervention	Nom et Prénom(s) Responsable
		Stockage	
		Distribution	
		Suivi-évaluation	

- g. Communiquer à la CEDEAO les informations suivantes :
 - ~~○ Le mode de ciblage et les critères de sélection des bénéficiaires ;~~
 - ~~○ La liste et les contacts des partenaires de distribution ;~~
 - Le plan de communication et de visibilité ;
 - ~~○ Les dispositions pour s'assurer de la bonne distribution du stock et de ses effets (Distribution and Post distribution Monitoring)-;~~
 - ~~○ Le nombre de personnes bénéficiaires désagrégées par genre ;~~
 - Le planning de mise en œuvre au plus tard une semaine après la mise à disposition du stock mobilisé ;
 - Des rapports périodiques¹⁰, un rapport final de distribution et un rapport final de reconstitution (si envisagé) conformément au canevas de rédaction
- h. Soutenir le suivi post distribution et l'évaluation des effets à moyen terme de l'opération
- i. Faciliter l'exécution des actions de visibilité de la CEDEAO et de ses partenaires techniques et financiers durant les opérations de distribution

¹⁰ Selon la durée et le planning de l'intervention

X. Comité de facilitation

Les deux parties s'engagent à mettre en place un comité de facilitation pour soutenir la mise en œuvre efficace de l'opération :

- a. Le Comité organisera périodiquement des réunions virtuelles afin de faire le point de l'état de mise en œuvre de l'opération, d'adopter des alternatives aux obstacles et difficultés, d'interpeller les parties au respect des engagements ;
- b. Le Comité sera coprésidé par le ministre en charge de l'agriculture de la République du xxx et le Commissaire chargé de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau de la CEDEAO ;
- c. Le secrétariat du Comité sera assuré par le Directeur exécutif de l'ARAA ;
- d. Le Comité sera composé des représentants de la CEDEAO (Commission, ARAA, UTGR, Représentant résident, etc.) et du pays (ministère de l'agriculture, responsable du dispositif national de prévention et de gestion des crises, partenaires de mise en œuvre, Point focal, etc.).

X. Durée

Le présent mémorandum d'entente prend effet à la date de sa signature par les deux parties et prend fin après la validation par l'ARAA du rapport de distribution des produits et du rapport de reconstitution du stock (si modalité retenue) par les Autorités de la République xxx.

X. Dispositions finales

Les parties conviennent qu'un nouveau mémorandum d'entente ne pourra prendre effet avant la clôture du présent mémorandum.